



Trägerschaft eidgenössische Prüfungen der Mitarbeitenden im Justizvollzug
Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales
Organo responsabile degli esami federali per il personale dell'esecuzione delle sanzioni penali

Rapport de qualité « Examen profes- sionnel 2021 »

Agente / agent de détention avec brevet fédéral

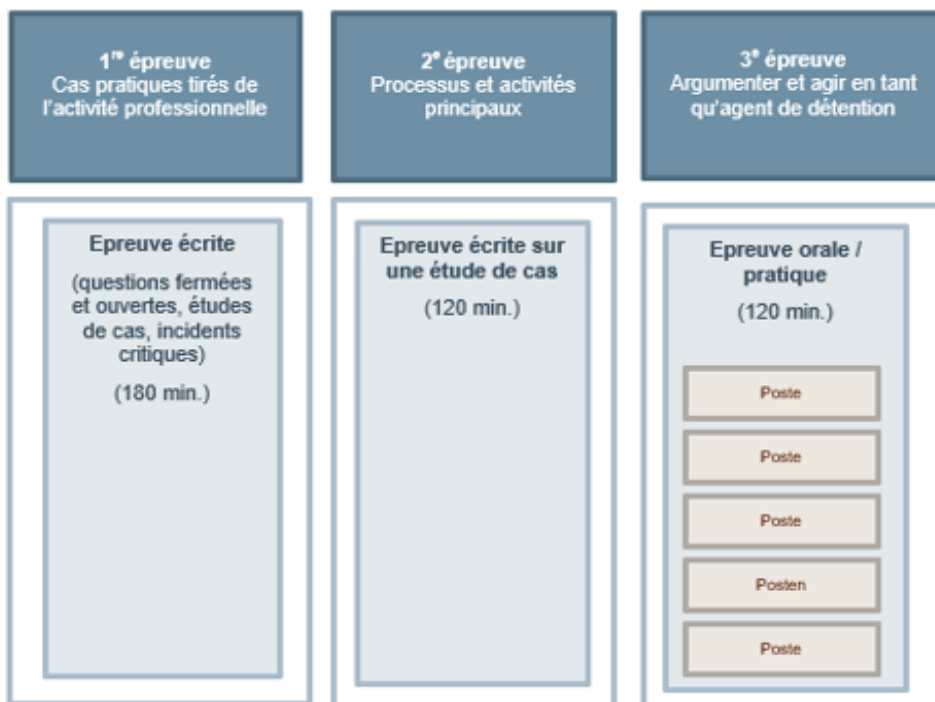
Fribourg, mai 2022

Commission d'examen et Secrétariat « Examens »

Management summary

Base de l'examen professionnel

Dans le cadre de l'examen professionnel, les compétences requises pour la mission d'agente / agent de détention avec brevet fédéral relevant des domaines opérationnels suivants sont examinées dans le cadre de trois épreuves :





Candidat·e·s à l'examen professionnel

Les candidat·e·s sont préparés de manière centralisée à l'examen professionnel dans le cadre de la formation de base au CSCSP. L'organe responsable efsp leur transmet les informations requises sur les conditions-cadres de la session d'examens ainsi qu'un examen blanc pour qu'ils/elles aient une idée plus claire de l'examen concret et puissent mieux s'y préparer. Tous les candidat·e·s, à l'exception des personnes bénéficiant d'une compensation des inégalités, ont passé l'épreuve écrite en même temps dans les locaux d'examen centraux. Ils/elles ont effectué l'examen oral/pratique sous la forme d'un parcours d'une demi-journée. Ils/elles ont été informés dans les meilleurs délais des résultats d'examen et des possibilités de recours, y c. la consultation des examens écrits. La consultation n'a donné lieu à aucun recours.

Expert·e·s d'examen

Les expert·e·s d'examen ont abordé la nouvelle année d'examen 2021 forts de leur première expérience de l'examen professionnel 2020. Les journées de formation organisées, basées sur les épreuves d'examen concrètes, ont été planifiées spécifiquement sur la base des tâches incombant aux expert·e·s d'examen, à savoir l'épreuve à évaluer et les cas d'examen concernés.

Dans le cadre de la réalisation de l'examen professionnel, les expert·e·s d'examen ont mené les deux épreuves écrites ensemble au sein d'une équipe en charge des corrections composée de douze germanophones, neuf francophones et deux italophones, en se basant sur des consignes de correction concrètes. Les réponses des candidat·e·s nécessitant une interprétation ont été directement discutées au sein de l'équipe en charge des corrections afin d'harmoniser l'évaluation. Pour l'évaluation de l'épreuve orale/écrite, deux expert·e·s sont toujours affectés par poste d'examen. Les tandems se composent d'au moins un·e expert·e d'examen possédant un lien pratique avec l'activité d'agent·e de détention. Les expert·e·s d'examen évaluent les prestations des candidat·e·s à l'aune d'une grille d'évaluation. Dans le cadre de leur intervention, ils/elles ont effectué une évaluation. Ils/elles se montrent globalement satisfaits de la préparation et de la réalisation de la session d'examens et sont motivés à réitérer cette expérience au cours de l'année d'examen 2022.



Commission d'examen

La commission d'examen a prévu une réalisation condensée dans le temps de l'examen professionnel dans les locaux d'examen centraux avec les mêmes conditions pour l'ensemble des candidat·e·s. L'élaboration de l'examen concret et l'établissement des épreuves d'examen, y c. un examen blanc, se sont déroulés sous la houlette du Secrétariat « Examens » et en collaboration avec un groupe d'expert·e·s d'examen. La commission d'examen a assuré la surveillance de l'examen sur place. Dans le cadre de la séance d'attribution des notes le 18 novembre 2021, elle a discuté des indicateurs fondamentaux relatifs aux réussites (160) ou aux échecs (15) ainsi qu'à un examen n'ayant pas été terminé, et approuvé les résultats d'examen. Les candidat·e·s ont été informés de leurs résultats au moyen d'une version révisée du bulletin de notes trilingue et les directions des établissements de privation de liberté ont reçu les résultats d'examen (réussites ou échecs) de leurs candidat·e·s. Dans le cadre de la session d'examen, la commission d'examen s'est réunie le 10 décembre 2021 pour un atelier d'une demi-journée afin de procéder à une évaluation générale de la session 2021. L'objectif était de procéder à une analyse comparative de la situation avec les expériences tirées de l'examen professionnel 2020 et d'identifier des points à développer. L'atelier a débouché sur le rapport de qualité détaillé et le Management Summary correspondant.

Analyse globale

L'examen professionnel s'est tenu à la salle des fêtes St. Leonhard de Fribourg et à l'hôtel Holiday Inn, Berne Westside, du 25 octobre au 11 novembre 2021. Les compétences opérationnelles de 176 candidat·e·s ont été examinées par des expert·e·s motivés sous la houlette de la commission d'examen. Les candidat·e·s ont passé un examen écrit de 180 minutes portant sur des cas pratiques issus du domaine professionnel, une étude de cas dirigée de 120 minutes sur les processus et les tâches centraux et trois postes d'examen oraux/pratiques avec des simulations opérationnelles, des jeux de rôles et des analyses vidéo. 161 diplômé·e·s portent depuis le titre d'« agente-/ agent de détention » avec brevet fédéral.